



# Fiche de Données de Sécurité

## 275 VOC GLOSS WATER CLEAR



### 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	275 VOC GLOSS WATER CLEAR
<b>Code du produit</b>	WCL275-0090
<b>Autres moyens d'identification</b>	N.Dis.
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionnée sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
<b>Fabricant</b>	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA  Tél. 1-800-262-5710 Télec. 1-405-262-9310 <a href="http://www.gemini-coatings.com/">http://www.gemini-coatings.com/</a>
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (français & anglais)  Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche de données de sécurité : EMI 800-510-8510

### 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. P.S.: La classification des dangers SIMDUT 2015/SGH dans cette FDS est fournie par le fabricant en utilisant le SCÉNARIO du PIRE CAS.
---------------	--

#### SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Liquides inflammables (Catégorie 1)  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2)  
Sensibilisation cutanée (Catégories 1)  
Cancérogénicité (Catégories 2)  
Toxicité pour la reproduction (Catégories 2)  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)

#### DANGER

H224 : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H351 : Susceptible de provoquer le cancer

H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus  
H316 : Provoque une légère irritation cutanée  
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 : Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.  
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P261 : Éviter de respirer les vapeurs et les aérosols.  
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.  
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P304+P340+P312 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P370+P378 : En cas d'incendie : utilisez un extincteur NFPA de classe B pour l'extinction.  
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.  
P405 : Garder sous clef.  
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

#### **Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification**

Corrosion/Irritation cutanée (Catégorie 3).

### **3. Composition/information sur les composants**

<b>Nom chimique</b>	<b>CAS</b>	<b>Teneur en % en masse</b>
Acétone	67-64-1	45 - 70 %
p-Chloro trifluorométhyl benzène	98-56-6	10 - 30 %
Nitrocellulose	9004-70-0	5 - 10 %
Alcool isopropylique	67-63-0	1 - 5 %
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	1 - 5 %
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1	1 - 5 %
Acétate de propyle normal	109-60-4	1 - 5 %

**Note:** La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

## 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information supplémentaire.
<b>Symptômes</b>	Peut causer des rougeurs et une irritation des yeux. Peut causer une réaction allergique de la peau. Peut provoquer des maux de tête, de la somnolence ou des vertiges. Peut causer un assèchement et une légère irritation de la peau.
<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour</b>	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles

**l'isolation et le nettoyage**

et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
<b>Température de stockage</b>	10 à 25°C (50 à 77°F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Acétone : 2500 ppm. Alcool isopropylique : 2000 ppm. Butoxy-2 éthanol : 700 ppm. Acétate de propyle normal : 1700 ppm.			
Acétone	VECD	500 ppm		ACGIH , BC, ON
		1000 ppm	2380 mg/m <sup>3</sup>	RSST
	VEMP (8h)	250 ppm		ACGIH , BC, ON
		500 ppm	1190 mg/m <sup>3</sup>	RSST
p-Chloro trifluorométhyl benzène	VEMP (8h)	20 ppm		Autre
Alcool isopropylique	VECD	400 ppm		ACGIH , BC, ON
		500 ppm	1230 mg/m <sup>3</sup>	RSST
	VEMP (8h)	200 ppm		ACGIH , BC, ON
		400 ppm	983 mg/m <sup>3</sup>	RSST
Butoxy-2 éthanol	VEMP (8h)	20 ppm		ACGIH , BC, ON, RSST
Acétate de propyle normal	VECD	250 ppm		ACGIH , BC, ON
		250 ppm	1040 mg/m <sup>3</sup>	RSST
	VEMP (8h)	200 ppm		ACGIH , BC, ON
		200 ppm	835 mg/m <sup>3</sup>	RSST
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			

<b>Mesures de protection individuelle</b>	
<b>Yeux</b>	En milieu de travail, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.
<b>Mains</b>	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres.
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.
<b>Voies respiratoires</b>	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Inflammabilité</b>	Inflammable
<b>Couleur</b>	Coloré	<b>Limite d'inflammabilité</b>	N.Dis.
<b>Odeur</b>	De solvant	<b>Point d'éclair</b>	0°C (32°F)
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	170°C (338°F)
<b>pH</b>	S.O.	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	Oui
<b>Point de fusion</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	Non
<b>Point de congélation</b>	N.Dis.	<b>Densité de vapeur</b>	>1 (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	34 à 214°C (93.2 à 417.2°F)	<b>Densité relative</b>	0.9320 kg/L (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Partiellement soluble dans l'eau.	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	< Acetate de butyle	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	N.Dis.	<b>Viscosité</b>	N.Dis.
<b>% en poids de volatilité</b>	80.3146%	<b>Masse moléculaire</b>	S.O.
<b>COV (g/L)</b>	57.6176 g/L	<b>% Volume volatil (COV)</b>	6.8318%

COV (lbs/gal)	0.4808 lb/gal	% Poids volatil (COV)	6.1957%
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune information disponible.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter les décharges statiques. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), les bases fortes (comme les hydroxydes, les solutions d'ammoniaque, les amines, les carbonates), les acides forts (comme l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique).
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques


<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	Mélange	Inhalation 59 mg/l	Rat	CL50
		Peau 4035 mg/kg	Lapin	DL50
	Acétone	Ingestion 5800 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 71.4 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau 15800 mg/kg	Lapin	DL50
	p-Chloro trifluorométhyl benzène	Ingestion 5546 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 20 mg/l/4h	Souris	CL50
		22 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau >3300 mg/kg	Lapin	DL50
	Nitrocellulose	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50
	Acétate de propyle normal	Ingestion 8700 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >16.7 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau >17800 mg/kg	Lapin	DL50
	Adipate de bis(2-éthylhexyle)	Ingestion 9100 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >5.7 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau 17297 mg/kg	Lapin	DL50
	Alcool isopropylique	Ingestion 5045 mg/kg	Rat	DL50
		3600 mg/kg	Souris	DL50
		Inhalation 66.1 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau 6280 mg/kg	Rat	DL50
Butoxy-2 éthanol	Ingestion 560 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation 2.38 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau >400 mg/kg	Cochon d'inde	DL50	
	2000 mg/kg	Lapin	DL50	
	>2000 mg/kg	Rat	DL50	
<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation.			

<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<b>Voie oculaire</b>	Peut causer une irritation, des rougeurs, un larmoiement et une vision brouillée. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient (>1%) de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à sévèrement irritant.												
	<b>Voie cutanée</b>	Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une légère irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.												
	<b>Voie respiratoire</b>	L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. L'exposition prolongée peut causer des dommages au foie, aux reins, aux poumons et au système hématopoïétique (formation du sang). De nombreuses études chez les peintres suggèrent que l'exposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants peut causer des dommages au cerveau et au système nerveux central.												
	<b>Voie orale</b>	L'ingestion peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des crampes, des maux de tête, des vertiges, de la diarrhée et des vomissements.												
	<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Peut causer une réaction allergique de la peau. Le p-chloro trifluorométhyl benzène (CAS no 98-56-6) est un sensibilisant de la peau (souris, OCDE 429).												
	<b>Classification CIRC / NTP</b>	<table border="0"> <thead> <tr> <th><b>Nom chimique</b></th> <th colspan="2"><b>CIRC NTP</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acétone</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>p-Chloro trifluorométhyl benzène</td> <td>2B</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Acétate de propyle normal</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table> <p><small>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</small></p>	<b>Nom chimique</b>	<b>CIRC NTP</b>		Acétone	-	-	p-Chloro trifluorométhyl benzène	2B	-	Acétate de propyle normal	-	-
	<b>Nom chimique</b>	<b>CIRC NTP</b>												
	Acétone	-	-											
	p-Chloro trifluorométhyl benzène	2B	-											
	Acétate de propyle normal	-	-											
<b>Cancérogénicité</b>	Contient un ingrédient possiblement cancérogène pour l'humain. Dans sa monographie (Volume 125) de 2020, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) indique qu'il existe des preuves suffisantes chez les animaux de laboratoire de la cancérogénicité du p-chloro trifluorométhyl benzène (CAS no 98-56-6). Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.													
<b>Mutagène</b>	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.													
<b>Toxicité sur la reproduction</b>	Des malformations majeures ont été rapportées chez les bébés nés de femmes qui avaient travaillé avec des peintures à base de solvants (peintures à base d'huile) pendant la grossesse. Par conséquent, l'exposition à long terme aux peintures à base de solvants qui peut survenir dans la vie professionnelle peut affecter le développement du bébé (American Journal of Industrial Medicine, 1980).													
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Le système nerveux central.													
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Aucun organe cible n'a été répertorié.													
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible pour ce produit.													
<b>Autres informations</b>	Aucune information disponible pour ce produit.													

## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50 4740 mg/L; 96 h (CAS no 67-64-1)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 12600-12700 mg/L; 48 h (CAS no 67-64-1)
	Poisson - Danio rerio	CL50 3 mg/L; 96 h (CAS no 98-56-6) OECD 203
	Invertébré aquatique - Daphnia magna (semi-static)	CE50 2 mg/L; 48 h (CAS no 98-56-6)
	Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata	CE50 579 mg/L; 96 h (CAS no 9004-70-0)
	Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce	CL50 9640 mg/L; 96 h (CAS no 67-63-0)
	Invertébré aquatique - Crustacés, Daphnie Magna	CE50 3644 mg/L; 48 h (CAS no 67-63-0)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50 1474 mg/L; 96 h (CAS no 111-76-2)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 1550 mg/L; 48 h (CAS no 111-76-2)
	Poisson - Lepomis macrochirus [statique]	CL50 0.48-0.85 mg/L; 96 h (CAS no 103-23-1)
	Invertébré aquatique - Daphnia Magna	CE50 >1.6 mg/L; 48 h (CAS no 103-23-1)
	Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce	CL50 60 mg/L; 96 h (CAS no 109-60-4) OECD TG 203
	Invertébré aquatique - Daphnia magna Straus - eau douce	CE50 91.5 mg/L; 48 h (CAS no 109-60-4) OECD TG 202
	<b>Persistance</b>	Le produit contient des composants qui peuvent persister dans l'environnement.
<b>Dégradabilité</b>	Le produit est un mélange dont certains ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours) alors que d'autres ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (<60% en 28 jours).	
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit est un mélange dont certains ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log K <sub>ow</sub> de <3 et/ou FBC <500) alors que d'autres ingrédients ont un certain potentiel de bioaccumulation (Log K <sub>ow</sub> de >3 et/ou FBC >500).	
<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit est un mélange dont certains ingrédients s'évaporent très facilement de la surface du sol. De plus, certains ingrédients ont une très grande mobilité dans le sol, alors que d'autres ingrédients ont une mobilité modérée dans le sol.	
<b>Autres effets nocifs</b>	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.	


## 13. Données sur l'élimination

<b>Contenant</b> 	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Les résidus et les contenants vides doivent être considérés comme des déchets dangereux. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
---	---

## 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN 1263
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	PEINTURES
<b>Dangers environnementaux</b>	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada &amp; US DOT)</b>	



<b>Classe(s) relative(s) au transport</b>	 Classe 3
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
<b>Classification</b>	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
<b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>	
<b>Classification</b>	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II.
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

## 15. Informations sur la réglementation

### CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Acétone	67-64-1		X		
p-Chloro trifluorométhyl benzène	98-56-6		X		
Nitrocellulose	9004-70-0		X		
Alcool isopropylique	67-63-0	X	X		X
Butoxy-2 éthanol	111-76-2		X		X
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1	X	X		X
Acétate de propyle normal	109-60-4	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances

- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances

- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Acétone	67-64-1	X	X			X				
p-Chloro trifluorométhyl benzène	98-56-6	X								
Nitrocellulose	9004-70-0	X								
Alcool isopropylique	67-63-0	X		X						
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	X								
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1	X								
Acétate de propyle normal	109-60-4	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act

- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances

- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals

- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances

- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant

- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants

- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention

- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

### Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
p-Chloro trifluorométhyl benzène	98-56-6	X	

Autres réglementations	
	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p><b>HMIS</b></p> </div> <div style="text-align: center;"> <p><b>NFPA</b></p> </div> </div>

## 16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2023-03-14
-------------------	------------------------------------

Version	01
---------	----

Autres informations	<p>- Cette FDS et sa classification des dangers SGH est la traduction française de la version anglaise originale (SDS) du fabricant.</p> <p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="https://haz-map.com">https://haz-map.com</a></li> <li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr">https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr</a></li> <li>- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <a href="http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html">http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html</a></li> <li>- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, <a href="https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov">https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov</a></li> <li>- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), <a href="http://www.inchem.org">http://www.inchem.org</a></li> <li>- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, <a href="http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx">http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx</a></li> <li>- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, <a href="https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov">https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov</a></li> </ul> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists          AIHA: American Industrial Hygiene Association          HMIS: Hazardous Materials Identification System          NFPA: National Fire Protection Association          OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)          NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health          NTP: National Toxicology Program          RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)          CIRC: Centre international de recherche sur le cancer          DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé          SGH: Système général harmonisé          SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail          VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)          VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p>
---------------------	--

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis, ni le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.